

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION 2023_23**

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 1
Absents : 3
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 15 juin 2023
Date d'affichage : 15 juin 2023

DECLASSEMENT DE LA VC N°17 « Les CROZES »

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-un juin à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. MIRATON Didier

Absent : M. Sébastien LANGE
M. Damien WEISSE
M. Christophe BOYER
M. Stéphane ROUX

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. Le Maire expose :

Vu l'article L14-3 et suivants du code de la voirie routière,

Vu que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que la voie communale N°17 est coupée par le tracé de l'autoroute.

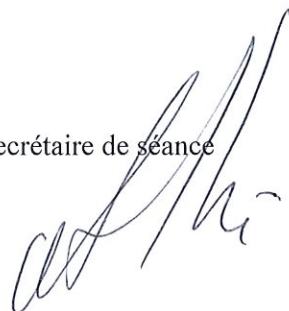
N'ayant plus fonction de voie d'accès public, le maire demande à déclasser cette voie communale en voie rurale.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le déclassement de la voie communale n° 17
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Le Maire,
Claude REILHES.

